

L'En'robé

Bulletin d'information des salarié-e-s des cabinets d'avocats n°261

La réunion de négociation de la CPPNI s'est tenue le 25 février 2022. Il n'y a pas eu grand-chose d'intéressant en termes de négociations. Il y eut un débat sur la représentativité où l'on a vu quelques organisations patronales, qui ne seront plus représentatives, s'accrocher à leurs mandats. Certains ne pourront plus faire autant de petits tours sur Paris, et surtout, nous pourrir les négociations.

Elles ne seront donc plus présentes qu'en réunion de fusion des branches et en CPPNI quand il s'agira d'avancer sur cette fusion. Cela n'a pas empêché la CFDT de batailler afin que ces organisations puissent participer quand même à l'ensemble des groupes de travail... afin de contourner l'arrêté de représentativité patronale.

Mais nous allons tout mettre en œuvre pour que ces organisations patronales ne participent à aucun groupe de travail (hormis fusion des branches).

Un point a été fait sur l'extension des avenants salaires. Si celui concernant les avocats salariés suit son cours, il n'en est pas de même pour celui des salariés des cabinets d'avocats. Et certains membres du patronat semblaient s'en réjouir. Cela en dit long sur la façon dont tout ce petit monde considère leurs salariés.

3% d'augmentation de la grille salariale, c'est à l'évidence beaucoup trop. Mais ont-ils seulement essayé de vivre avec un tel salaire ? Nous savons bien que les négociateurs patronaux en sont loin.

Nous continuerons à nous battre pour que cet avenant soit étendu. Il semble bien que nous soyons les seuls. C'est bien dommage, mais cela n'entamera nullement notre détermination.

Nous allons contacter le comité d'experts, pour faire accélérer les choses, en déployant notre argumentation et envoyer un communiqué de presse pour mieux stigmatiser un patronat revêche.

Enfin, nous avons abordé le fameux « appel d'avis à concurrence ». Il s'agit, pour mémoire, de lancer un « appel d'offre » parmi les assureurs pour se débarrasser de Kérialis. La plupart des organisations ont pérennisé sa suspension, jusqu'à ce que Kérialis présente les comptes demandés. Il n'y a eu que l'UNSA et la CFDT pour « tiquer » un peu.

Aidez-nous à nous renforcer en adhérant.

Aidez-nous à nous renforcer en présentant des listes CGT au CSE dans les entreprises/cabinets de plus de 10 salariés.

Pour recevoir les bulletins sur votre boîte mail personnelle, il suffit d'envoyer un courriel à fsetud@cgt.fr avec la mention « *Avocats* »

Fédération CGT des Sociétés d'Etudes